Bulletin d'engagement au 24ème RALLYE DE LA MER

Les 11 et 12 Septembre 2021

Remplir ce formulaire et nous le retourner par courrier avec vos règlements (chèques à l'ordre de CBVA) ;

PROGRAMME ET CONDITIONS FINANCIERES DE PARTICIPATION

	Samedi-Dimanche	Dimanche
Equipage 2 personnes avec hôtel	350.00 €	
Equipage 1 personne avec hôtel	200.00 €	
Personne supplémentaire avec hôtel	175.00 €	
Equipage 2 personnes sans hôtel	250.00 €	110.00 €
Equipage 1 personne sans hôtel	125.00 €	60.00 €
Personne supplémentaire		60.00 €
MONTANT TOTAL du REGLEMENT		

Nom		
Prénom		
Adresse		
Code Postal/Ville		
Téléphone/E-mail		
Marque Véhicule		
Modèle		
Type		
Année de fabrication		
Club		

Les tarifs comprennent : Les plaques, les repas, les visites, la chambre d'hôtel et le petit déjeuner

Parcours :

Samedi : retrait des plaques de Rallye entre 9h et 11h à BIDACHE (64), le départ sera donné à 11h00 . Repas,promenade et visite dans le Pays Basque, installation à l'hotel, apéritif, dîner , soirée dansante.

Dimanche : Petit-déjeuner pour les équipages ayant dormi à l'hôtel,circuit touristique ,déjeuner à « l'Hélianthal » de saint Jean de Luz , Défilé et présentation des véhicules (équipages en costumes en rapport avec l'époque du véhicule souhaités), Remise de prix et réception de clôture à la mairie.

Conditions de règlement : Chèque *correspondant à la totalité de l'engagement qui sera débité début septembre.*

Annulations *: En cas d'annulation de votre fait, quelqu'en soient les dates et le motif,10% du montant de l'engagement total seront acquis à l'organisateur. Si cette annulation survient dans les 30 jours précédant la date du début du rallye, aucun remboursement ne sera effectué. Une assurance annulation peut vous être proposée.(*)*

(*) Cabinet LARRALDE & PHILIBERT-CREMEAUX BAYONNE : 1 Rue Pierre Rectoran – 05.59.59.08.83 – assurances.bayonne@allianz.fr

CONDITIONS DE ROULAGE

: Le Rallye est ouvert aux véhicules, autos et motos d'avant 1985 et aux véhicules d'exception d'avant 1990, ceux-ci devront être en bon état de marche, de présentation et de sécurité .

Le participant vérifiera que son assurance responsabilité civile couvre bien l'ensemble des activités proposées dans le cadre du rallye. Dans le cas contraire il est tenu de contracter une police complémentaire auprès de l'organisme de son choix.

En cas de non respect de ces conditions, le signataire reconnaît avoir été informé que la responsabilité de l'association ne pourra en aucune façon être engagée.

Il s'engage à adopter une attitude conforme à la bienséance et aux lois en vigueur (assurance du véhicule,permis de conduire ,alcoolémie,vitesse...). L'association se réserve le droit de poursuivre en justice tout manquement à ces règles.

Les participants s'engagent à rester dans l'enceinte du rallye (entre le véhicule qui ouvre la route et le véhicule « balai »), à suivre le Road Book, à respecter le code de la route et l'environnement du parcours. Tout écart ne sera pas couvert par l'organisation.

Il est par ailleurs rappelé aux participants que la police de la route ne pouvant être légalement assurée par l'association, ses membres et/ou ses préposés, chaque participant demeure responsable de sa conduite automobile ou motocycliste, sans que l'association puisse être recherchée de quelque manière que ce soit suite à la survenance éventuelle d'un accident.

L'association ne pourra de la même manière voir sa responsabilité recherchée en cas de dommages causés par des tiers aux véhicules des participants, que ce soit à l'occasion des déplacements du rallye ou dans le cadre des expositions.

En outre, il autorise aussi les organisateurs à disposer librement du droit à l'image concernant sa voiture ou sa personne dans le cadre de la manifestation.

Fait à .....le .....

Signature précédée de la mention « j'ai pris connaissance des conditions »

Les engagements ne seront pris en compte que si ce bulletin d'inscription complèté et signé est accompagné du chèque à l'ordre de CBVA, tel qu'il est stipulé au paragraphe « Conditions de règlement ».

Une confirmation de votre inscription vous sera envoyée.

Bulletin d'engagement à adresser à :

Jean-Philippe LAHURE, secrétaire du club, 6 rue Marcel Hiribarren 64500 Saint Jean de Luz

Tel :06 63 04 02 98